

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le trois juin deux mille vingt, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRE - Hind BENAINI - Nathalie BESNIET - Farid RADJOUH - Imène BEN CHEIKH (arrivée à 19h34) - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON - Sana EL AMRANI - Lyonel CROS - Brahim MESSACI - Claude SANCHO.

ETAIENT REPRESENTES

Hamide KERMANI représenté par Christine JANODET
Maribel AVILES CORONA représentée par Stéphanie BARRE
Imène BEN CHEIKH représentée par Christine JANODET (jusqu'à 19h34)
Marilyne HERLIN représentée par Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON
Christian DE BARROS représenté par Alain GIRARD
Dahmane BESSAMI représenté par Thierry ATLAN
Pierre STOUVENEL représenté par Nathalie BESNIET
Monique KUCINSKI représentée par Jean-François CHAZOTTES
Josiane DAUTRY représentée par Farid RADJOUH
Malikat VERA représentée par Hind BENAINI
Frank-Eric BAUM représenté par Paul FAROUZ
Luis VILLEMEZ représenté par Alain GIRARD
Pascal FONTANNAUD représenté par Thierry ATLAN
Karine BETTAYEB représentée par Nathalie BESNIET
César ACOSTA représenté par Farid RADJOUH

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES

Christian BRISSELOT
Marco PISANU
Line ASSOGBAVI
Mariane CIMINO
Denis REYNAUD

Installation d'un conseiller municipal :

M. César ACOSTA remplace Geneviève BONNISSEAU démissionnaire.

1 – Modalités d'enregistrement du Conseil municipal

Adopté à l'unanimité.

2 – Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Madame Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

3 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

4 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Claude SANCHO demande des précisions sur les décisions du Maire n°80, 124, 139, 140, 141, 142, 144, 169, 194 et 178.

Mme la Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter un point sur le rapport lié au confinement et dé-confinement.

Adopté à l'unanimité.

5 - Communications de la Municipalité.

Avant d'aborder notre ordre du jour qui est très dense, voici quelques éléments d'information que j'ai souhaité porter à votre connaissance.

Notre dernier conseil s'est déroulé le 30 janvier. Il devait être le dernier de la mandature. Quelques jours avant le premier tour des élections municipales, l'épidémie de Covid 19 s'est installée dans notre pays. Le gouvernement a toutefois décidé de maintenir le premier tour.

Dans ce contexte, l'abstention a atteint un niveau rare pour une élection municipale avec seulement 35,36 % de participation à Orly.

Le 28 juin, se déroulera le second tour. Afin d'organiser ce scrutin dans les meilleures conditions sanitaires et alors que nous n'avons toujours pas de consignes de l'Etat sur le déroulement à la fois de la campagne et du vote, la ville a déjà pris en considération l'ensemble des recommandations du conseil scientifique pour le jour du scrutin.

Les bureaux de vote seront réorganisés pour que les entrées et sorties soient différenciées, des masques, des visières, du gel hydro alcoolique seront mis à disposition des membres du bureau.

Le conseil municipal d'installation et de désignation des différents représentants aura lieu samedi 4 juillet à 9h30.

Le 16 mars, le confinement a été décrété, les écoles ont fermé leurs portes et l'activité municipale a été profondément impactée.

La ville a lancé son Plan de continuité d'activité. Je salue l'investissement, l'engagement et le sens du service public de nos agents. Leurs missions ont évolué pour aller faire plus de proximité, plus d'accompagnement et de soutien notamment aux plus vulnérables.

Nous allons débattre dans quelques instants du rapport reprenant les principaux éléments de l'activité des services durant le confinement.

Vous l'avez lu, le centre municipal de santé, le Schs et le CCAS ont été fortement mobilisés. L'engagement de la municipalité à maintenir un service communal de santé et sa politique solidaire ont démontré toute leur importance.

Alors que le déconfinement a débuté, le Centre municipal de santé reste très investi. Nous avons accueilli vendredi dernier une première journée de dépistage Covid 19. 194 tests ont été réalisés. Chaque jeudi du mois de juin, les tests se poursuivront. Des séances seront mises en place en direction de publics spécifiques. Hier, pour exemple, une séance a été réalisée en direction du personnel communal.

Le CCAS reste très attentive aux familles dont la situation sociale s'est dégradée avec le confinement. Comme il se doit, le CCAS a revu ses priorités et distribuera prochainement des aides exceptionnelles aux familles dont les enfants n'ont pas pu manger à la cantine et qui ont vu leur budget alimentaire exploser. Cela concernera 400 familles pour un montant de 132 000 euros.

Dans le même temps, vendredi, samedi et dimanche dernier, la ville a procédé à une seconde distribution de masques. 8000 personnes se sont rendues sur les trois sites de distribution.

Depuis le 18 mai, les écoles ont progressivement rouvert leurs portes d'abord avec trois pôles solidaires puis le 2 juin avec un quatrième. Le 22 juin, la ville sera en mesure d'ouvrir toutes ses écoles. C'est la proposition que nous avons fait à l'Education nationale dont nous attendons le retour.

Les services municipaux rouvrent progressivement à l'image du Guichet unique. Le 15 juin, le centre équestre reprend son activité, le 22 juin, ce sera la piscine puis le cinéma le 24 juin.

5 bis – Rapport sur les mesures de confinement et de reprise des activités municipales.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

6- Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

7- Transfert de personnel de la commune d'Orly au territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre (GOSB) pour l'exercice de la compétence aménagement urbain.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

8- Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

9- Avis du Conseil municipal sur le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) fixé par le Préfet et versé aux instituteurs non logés par la commune par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Adopté à l'unanimité.

10- Fixation du taux des trois taxes directes locales et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2020.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

11- Modification du régime comptable des provisions de la commune d'Orly.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

12- Constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

13- Suppression de l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière accordées aux constructions neuves à usage d'habitation.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

14- Taxe de séjour - Autorisation accordées aux hôteliers et aux logeurs pour le report du versement de la taxe exigible au titre du 1er trimestre 2020.

Adopté à l'unanimité.

15- Fixation d'un abattement exceptionnel de 100 %, applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) au titre de l'exercice 2020.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

16- Apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

17- Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) et Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – rapport d'utilisation sur l'exercice 2019.

L'assemblée prend acte du rapport.

18- Budget ville- Exercice 2019- Approbation du compte administratif et du compte de gestion-Détermination, affectation et reprise des résultats.

Madame la Maire sort de la salle à 20H25 et revient à 20H26.

M. CHAZOTTES – 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

19- Budget annexe du Centre culturel – exercice 2019- Approbation du compte administratif et du compte de gestion. Détermination, Affectation et reprise des résultats.

Madame la Maire sort de la salle 20H28 et revient à 2029.

M. CHAZOTTES – 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

20- Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly. Détermination, Affectation et reprise des résultats – Exercice 2019.

Madame la Maire sort de la salle à 20h41 et revient à 20h42.

M. CHAZOTTES – 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

21- Demande de Fonds Social Européen pour le cofinancement de l'action « Accompagnement Coordinateur Parcours d'insertion PLIE » à Orly.

Adopté à l'unanimité.

22- Exonération des droits de place de mars à août 2020 en faveur des commerçants abonnés des marchés forains de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

23- Délégation du Conseil municipal à la Maire d'Orly relatif à l'exercice du droit de préemption renforcé au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

24- Exonérations de loyers en faveur de certains locataires de la Ville exerçant une activité économique impactée par l'état d'urgence sanitaire.

Adopté à l'unanimité.

25- Clôture du Projet urbain partenarial (PUP) sur le quartier des Navigateurs.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

Mme Barré sort de la salle à 20H48 et revient à 20H50.

26- ZAC Pierre-au-Prêtre : approbation de la rétrocession des parcelles cadastrées S 321 et S 326 par Valophis Habitat à la Ville d'Orly.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

27- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Calmette : avis favorable à l'approbation du Compte-rendu annuel à la collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2019.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

Mme BESNIET sort de la salle à 20H52 et revient à 20H54

28- ZAC Calmette : approbation de la rétrocession de la parcelle AE 645 (parc de l'Oiseau).

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe « Agir pour Orly »).

29- Approbation des modalités de concertation préalable à la modification de la ZAC Pierre-au-Prêtre.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

- 30- Acquisition par la Commune d'Orly au 37-41 sentier des Rosiers :**
- du lot C d'une surface de 27 m² issu de la parcelle cadastrée M 285 (division en cours)
 - du lot D d'une surface de 11 m² issu des parcelles cadastrées M 285 (division en cours) et M 483.

Adopté à l'unanimité.

31- Convention de superposition d'affectation du domaine public avec Eau de Paris.

Adopté à l'unanimité.

M. CROS sort de la salle à 21H05.

32- ZAC Calmette : établissement d'un plan de division des parcelles cadastrées AE 581 et 585 sises avenue Marcel Cachin à Orly.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

M. CROS est sorti de la salle et revient à 21H08.

33- Approbation d'un protocole d'accord avec l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne.

Adopté à l'unanimité.

34- Désaffectation et déclassement d'une portion issue du volume 1 ayant pour assiette foncière les parcelles de l'ensemble immobilier « Le Clos Saint-Germain » sis rue Louis Bonin, rue Basset et rue du Maréchal Joffre.

Adopté à la majorité (3 contre du groupe « Agir pour Orly »).

Vœu présenté par la majorité municipale et par le groupe « Agir pour Orly » pour un retour immédiat des éditions départementales du Parisien.

Considérant que la direction du journal « Le Parisien » prévoit de ne pas réintroduire le cahier d'informations départementales, dont la publication a été mise en sommeil depuis le début du confinement lié à la pandémie de COVID-19 ;

Considérant que cette décision menace les emplois de quelques 130 salariés ainsi que de nombreux pigistes des neuf éditions départementales (Paris, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Val-d'Oise et Oise) ;

Considérant que le journal « Le Parisien » souhaite s'orienter vers un traitement des informations par thématiques (logement, transports, investigation...) plutôt que par département alors que *c'est en restant au plus près du terrain que les informations remontent par un maillage fin du terrain, du local vers le niveau régional et y compris jusqu'à l'échelon national.*

Considérant que ces pages spéciales, alimentées chaque jour en informations locales et départementales, ont toujours été le socle de ce journal ;

Considérant que cette décision altérerait l'accès de 13 millions de Franciliens à une information de proximité et conduirait à faire de la région Ile-de-France, région capitale, la seule région française à ne pas disposer d'une presse quotidienne régionale et locale ;

Considérant que l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse font de la libre communication des pensées et des opinions un des droits les plus précieux de l'homme et consacrent la liberté de la presse au rang de liberté fondamentale de notre République ;

Considérant l'attachement sans cesse renouvelé de la ville d'Orly et du groupe de la majorité municipale à garantir à tous les administrés de la commune le plein et entier exercice de la citoyenneté et de favoriser la libre expression démocratique, qui se traduit par la communication d'une pluralité d'opinions libres et indépendantes de toute interférence, accessibles au plus grand nombre ;

Considérant, qu'en dehors du numérique, les cahiers départementaux du Parisien constituent le seul média papier destiné au grand public et à couvrir l'actualité locale de la région ;

Considérant que le groupe Les Echos-Le Parisien, propriété de LVMH, bénéficie d'un apport substantiel d'argent public puisqu'il perçoit environ deux millions d'euros par an du Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse ;

Le conseil municipal d'Orly

Emet le vœu que « Le Parisien » réintroduise dès que possible son cahier d'informations départementales.

Adopté à l'unanimité.

**Vœu présenté par la majorité municipale et le groupe « Agir pour Orly »
pour le maintien de l'usine Renault de Choisy le Roi.**

Considérant que le groupe Renault a annoncé la fermeture définitive, d'ici 2022, de son usine de Choisy-le-Roi, spécialisée dans le recyclage de moteurs et la rénovation de pièces mécaniques, faisant disparaître près de 400 emplois dans le Val-de-Marne sur les 4 600 suppressions de postes prévues en France ;

Considérant que la crise économique et sociale engendrée par la pandémie du COVID-19 nous impose de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de l'emploi dans les territoires et à la relocalisation en France, dans un souci de redressement durable de notre appareil productif, de l'ingénierie et de la fabrication ;

Considérant que la crise écologique et sociétale que nous subissons depuis de nombreuses années, indirectement amplifiée par la pandémie, nous impose de transformer urgemment les méthodes de production des industriels et d'inciter les citoyens à modifier leurs modes de consommation vers des pratiques plus vertueuses et durables, caractérisées par la préservation des ressources naturelles de la planète, et notamment par la transition irrémédiable vers une économie circulaire ;

Considérant que le groupe Renault est détenu pour 15% par l'Etat et bénéficie d'un apport substantiel d'argent public, direct ou indirect, au travers par exemple du CICE, et va bénéficier d'un prêt garanti de 5 milliards d'euros ainsi que des mesures annoncées dans le cadre d'un plan de relance de la filière automobile ;

Considérant que le groupe Renault a su prendre en compte les préoccupations relatives à l'avenir de Maubeuge, de Caudan ou Dieppe, mais que sa position n'a pas évolué pour l'usine de Choisy-le-Roi ;

Le Conseil municipal d'Orly

Emet le vœu que le groupe Renault renonce à la fermeture en 2022 de l'usine de recyclage et de rénovation de Choisy-le-Roi.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Questions posées par le groupe « Agir pour Orly ».

Lyonel CROS : pose la première question.

À Orly comme partout, le Covid-19 est passé. Nous souhaiterions pouvoir disposer d'un premier aperçu du bilan sanitaire et social sur notre ville (nombre de personnes infectées, nombre de décès, besoins sociaux consécutifs, impact sur les services publics locaux).

Christine JANODET : Mon propos liminaire dans les communications de la municipalité et le rapport qui vous a été adressé sur le confinement et le déconfinement vous ont sans doute éclairé sur un certain nombre de vos interrogations. Pour ce qui est du nombre de personnes infectées, je n'ai pas cette information qui relève du secret médical et qui n'a pas à être portée sur la place publique. Nous avons à déplorer 52 décès sur les mois de mars, avril et mai soit 30 décès de plus qu'en 2019 sur la même période. Par contre, nous n'avons pas la précision si ces décès sont liés à l'épidémie de COVID 19.

Brahim MESSACI : pose la deuxième question.

Pourquoi ne pas avoir convoqué de conseils municipaux durant la période de confinement afin de vous assurer de prendre les meilleures décisions portant sur la gestion de crise au niveau local ? Les règles de fonctionnement du Conseil prévoient, sur la base du quorum, qu'un nombre limité de conseillers puissent valablement délibérer, tout en respectant les règles de distanciations physiques. D'autres villes l'ont fait. Associer les conseillers municipaux de tous bords aurait été plus bénéfique que de prendre les décisions seules.

Pourquoi ne pas avoir organisé, dans un esprit constructif au service de l'intérêt général, une ou plusieurs visioconférences avec les membres de ce Conseil, afin que soient relayées les différentes difficultés des Orlysiens durant cette longue période d'isolement, et envisager, ensemble, les solutions les plus adaptées ? Vous vous êtes privées, et avez par là même privé certains Orlysiens dans le besoin, de ressources humaines, alimentaires et matérielles, détenues par beaucoup d'Orlysiens investis au service de nos concitoyens durant le confinement.

Christine JANODET : L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a élargi les pouvoirs des maires pendant la période de confinement. J'ai fait le choix de ne pas utiliser cette possibilité qui m'était offerte. Seule la convention avec l'Etat pour la mise en œuvre des Cités éducatives a été signée par décision mais le conseil municipal avait été largement informé de ce dispositif au préalable.

Pour ce qui est de la gestion de la crise, j'ai pris les mesures de bon sens pour soutenir les Orlysiens dans cette période.

J'ai demandé à mon cabinet d'en informer l'ensemble du conseil municipal le 20 avril. Vous avez été destinataire d'informations relatives aux mesures prises dans le domaine social, sanitaire et également d'un point de vue des ressources humaines de la collectivité. Vous aviez tout alors loisir de nous faire part de vos interrogations, remarques et autres suggestions.

Brahim MESSACI : pose la troisième question.

Dans une question posée au conseil municipal du 30 janvier 2020 sur la création d'une noue à réaliser dans le cadre du permis de construire Pierreval et sa localisation précise dans le bois Grignon, vous m'avez répondu que la noue serait réalisée sur la rue Paul Vaillant Couturier et qu'aucun arbre ne serait coupé à l'arrière de la parcelle Pierreval. En discutant avec le Président de l'association, j'ai appris que votre avocat dans son mémoire en réplique à celui de l'association contre le Permis Pierreval, déclare que finalement la ville a renoncé à faire la noue sur la rue Paul Vaillant Couturier.

Je voudrais savoir pourquoi est-ce le Président de l'association qui doit m'apporter cette information à une question que j'ai posée au conseil municipal, pourquoi ne nous avez-vous pas informés de ce changement ?

Par ailleurs, si vous avez renoncé à réaliser cette noue, quelle solution avez-vous retenu pour contenir les eaux de ruissellement des hauteurs du bois ?

Christine JANODET : Sur la base de l'étude de ruissellement établie par le cabinet Antea, le bureau d'études du promoteur Pierreval, a proposé, pour la gestion des eaux pluviales, une réponse technique nouvelle n'impactant plus l'espace public.

La solution proposée associe trois dispositifs :

- Réalisation d'une tranchée drainante sur le terrain d'assiette du projet à l'arrière de l'immeuble
- Augmentation de la capacité du bassin d'infiltration
- Renforcement des surfaces des toitures végétalisées

Les services techniques ont validé cette solution qui ne nécessite aucun défrichage et rend inutile la houe prévue sur l'avenue Paul Vaillant Couturier.

Les eaux de ruissellement du parc seront quant à elles gérées sur le site par la création de fascines.

La séance est levée à 21h16.

La secrétaire de séance

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON



La Maire d'Orly



